



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 15/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE - Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT - Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

OBJET :
URBANISME

**Acquisition par la Commune de la
parcelle ZM n° 225**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire, en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée que dans le cadre de la succession de Madame Yvonne LACROIX, née BRUDIEUX, la parcelle cadastrée ZM n° 225 est libre d'acquisition.

Aussi, le notaire en charge de la succession s'est rapproché de la Commune en vue de lui proposer la cession de la parcelle ZM n° 225 au prix de 4 000 €.

Cette parcelle, située à la Cheire en zone 2AUR du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dispose d'une superficie de 2 224 m².

La zone 2AUR, secteur à vocation d'habitat, est à urbaniser sur le long terme.

A cet effet, la Commune et l'EPF Auvergne ont, d'ores et déjà, procédé à l'acquisition d'une majorité de parcelles de cette zone AU. La parcelle est également inscrite dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP) « Entrée de Ville », VOL 17.

Ainsi, le Conseil Municipal, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM n° 225, au prix de 4 000 euros, toutes indemnités confondues,
- **DÉCIDE DE CONFIER** la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître RIMOUX-ROGUE, notaire à SAINT AMANT TALLENDE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération seront prévus et inscrits au Budget Primitif 2025 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 04.03.2025
Publié ou notifié
le : 04.03.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

